



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 23 avril 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 17 avril 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI à M. MONDOLONI, Mme OTTAVY à M. SBRAGGIA, Mme BIANCAMARIA à M. ARESU, Mme SICHU à Mme BERNARD, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. DELIPERI à M. MARCANGELI, Mme PILLOTTI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

Mme FLAMENCOURT, M. CAU, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, M. FERRARA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Séance du lundi 23 avril 2018

Délibération N°2018/81

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180423-2018_81-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2018

Affichage : 03/05/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

**Partenariat entre la Ville d' Ajaccio et l' Association Locu
Teatrale**



Monsieur le maire expose à l'assemblée :

La ville d'Ajaccio tend à développer une politique culturelle dont l'objectif de formation et d'élargissement des publics est prioritaire.

L'association Locu Teatrale a pour objet essentiel la création, la diffusion et la promotion de spectacles de théâtre.

Cette association s'est structurée et développée : La création d'une salle de théâtre « U Spaziu Culturale » au centre ville d'Ajaccio permet aux artistes insulaires de se produire dans ce lieu.

De plus, la pédagogie s'est ouverte non seulement au niveau du théâtre mais aussi à celui des arts plastiques. L'association propose aussi des animations pour enfants en milieu scolaire et parascolaire.

L'association Locu Teatrale est un pôle artistique indispensable au rayonnement culturel de la ville d'Ajaccio.

Considérant l'intérêt que représente cette association, la ville d'Ajaccio s'engage à la soutenir financièrement par l'attribution d'une subvention annuelle de 30 000 euros pour les années 2018, 2019 et 2020.

Une convention pluriannuelle doit être conclue avec cette association.

Dans le cadre de la volonté de la Ville d'Ajaccio de promouvoir la création artistique et culturelle en langue corse, il est demandé au conseil municipal :

- D'autoriser M. le maire à signer la convention pluriannuelle dont le projet est joint au présent rapport
- D'autoriser le versement de la subvention pour l'année 2018 de 30 000 euros à l'association Locu Teatrale pour les actions définies ci-dessus.

Pour l'exercice 2018, les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget primitif 2018.

Pour les exercices 2019 et 2020, les subventions seront attribuées sous réserve de l'ouverture des crédits au budget de l'exercice.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Oùï l'exposé de Mme Simone Guerrini, adjointe déléguée
et après en avoir délibéré,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 avril 2018,

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

D'attribuer la subvention 2018 de 30 000 euros à l'association Locu Teatrale pour les actions définies ci-dessus.

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention pluriannuelle dont le projet est joint au présent rapport

Pour l'exercice 2018, les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2018

Pour les exercices 2019 et 2020, les subventions seront attribuées sous réserve de l'ouverture des crédits au budget de l'exercice.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI